

Novembre 1999

Québec, le 26 novembre 1999

Monsieur Gilles Lapointe
Directeur des études
Cégep de Saint-Félicien
1105, boul. Hamel, C.P. 7300
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

Objet : Suivi apporté aux rapports d'évaluation du programme de Techniques administratives (DEC)

Monsieur le Directeur,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 22 novembre 1999, des mesures prises par le Cégep de Saint-Félicien et par le Centre d'études collégiales de Chibougamau pour donner suite aux rapports d'évaluation du programme de *Techniques administratives* (DEC).

Pour le Cégep de Saint-Félicien, le rapport d'évaluation comporte deux recommandations. La première vise à assurer une disponibilité suffisante de tous les professeurs et à mieux soutenir leur motivation. La Direction des études a pris des mesures, telles que l'évaluation des cours par les élèves (l'aspect disponibilité est évalué), les rencontres de mi-session avec les élèves, des interventions individuelles, des pratiques de reconnaissance des réalisations professionnelles, pour répondre à cette recommandation. La Commission estime qu'il s'agit là de moyens pertinents pour améliorer la situation.

La seconde recommandation porte sur l'exercice plus affirmé d'un leadership pédagogique et sur la mise sur pied du comité de programme. Le Collège a pris les actions requises pour mieux définir le rôle et les responsabilités des comités de programme. Au préalable, il avait précisé les orientations qu'il entend donner à l'approche programme. Le comité de programme en *Techniques administratives* a entrepris ses travaux. La Commission reconnaît que des suites satisfaisantes ont été données à cette recommandation. Par ailleurs, elle note que le Collège a pris des moyens pour répondre à certaines suggestions qui lui avaient été formulées.

Le rapport d'évaluation concernant le programme de Techniques administratives offert au Centre d'études collégiales de Chibougamau comporte cinq recommandations. La première a trait à l'établissement de liens formels avec le marché du travail. Le Centre a mis sur pied une «table main-d'œuvre et départementale». Les principaux travaux effectués portent sur la définition des attentes des employeurs, la validation des résultats d'un sondage mené par le Département, l'établissement d'un profil du diplômé et l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme. La Commission considère que ces actions ont permis d'établir des liens efficaces avec le milieu du travail. Elle insiste cependant sur l'importance de poursuivre dans cette voie afin que le Centre demeure régulièrement en contact avec les employeurs.

La deuxième recommandation porte sur la révision des orientations du programme en vue de mieux répondre aux besoins du milieu. Le Centre a décidé de modifier l'option offerte et a retenu celle de «gestion», à la suite de l'examen de plusieurs aspects tels le profil du diplômé, les attentes et les besoins du marché du travail. La grille de cours a été revue à la lumière des mêmes éléments et la complémentarité des cours a été prise en compte. La Commission est d'avis qu'il s'agit d'un choix s'appuyant sur des éléments pertinents. Une autre recommandation demande de revoir les stratégies et méthodes pédagogiques afin d'utiliser davantage l'informatique dans les cours du programme. Le Cégep de Saint-Félicien a consenti des ressources pour améliorer le parc informatique du Centre. Des professeurs du Département ont investi dans des activités de formation et de perfectionnement en vue de mieux maîtriser les outils informatiques et leur application pédagogique. L'intégration de l'informatique s'est faite dans un bon nombre de cours. La Commission estime que ces mesures donnent suite adéquatement à cette recommandation.

Le resserrement des objectifs du stage et la révision des processus de supervision et d'évaluation des stagiaires constituent une autre recommandation. Les objectifs ont été revus et portent davantage sur des éléments de savoir-faire. Les grilles d'évaluation de l'enseignant et du superviseur (employeur) ont été modifiées de manière à prévoir une répartition de pondération allouée à chaque élément évalué et une échelle d'évaluation. Le Département établit des liens étroits avec les superviseurs de stages. Dans l'ensemble, ces mesures sont adéquates et améliorent la qualité et l'efficacité des stages. La Commission signale cependant que si le stage fait partie de l'épreuve synthèse, le Département aurait intérêt à s'assurer que tous les élèves mettent en pratique des tâches prédéterminées pour assurer l'équité et pour vérifier la maîtrise d'éléments de savoir-faire prévus au programme.

Enfin, la Commission a recommandé au Cégep de Saint-Félicien de définir clairement un partage des responsabilités sur le plan pédagogique, de déléguer au Centre d'études

collégiales de Chibougamau les responsabilités qui doivent l'être et de diffuser de l'information à ce sujet. Le Cégep a modifié sa réglementation afin de confier au Directeur du Centre d'études la responsabilité de la gestion des programmes. Des mécanismes de communication ont été mis en place. Une réorganisation administrative de la Direction des études est en cours et elle devrait permettre une meilleure concertation entre les deux entités et un plus grand soutien sur le plan pédagogique.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Saint-Félicien et son Centre d'études collégiales de Chibougamau ont pris des mesures pertinentes pour améliorer la qualité de la formation donnée. Elle signale les efforts consentis par les enseignants, les comités de programme, la Direction des études et la Direction du Centre. La Commission considère maintenant que les programmes de *Techniques administratives* offerts au Cégep et au Centre sont de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer